

Le Président,
Bernard MATEILLE



Envoyé en préfecture le 01/07/2016
Reçu en préfecture le 01/07/2016
Affiché le 06/07/2016
ID : 033-243301538-20160629-D2016068-DE

Projet de Plan local d'urbanisme de la Commune de Preignac arrêté le 29 juin 2016 par le Conseil Communautaire de la communauté de communes de Podensac

BILAN DE LA CONCERTATION

Préambule : l'élaboration du Plan Local d'urbanisme a été prescrite par délibération n°43-2015 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2015. A cette occasion, les modalités de concertation avec le public ont été retenues conformément à l'article L 300.2 du code de l'urbanisme :

- 1- **Modalités de concertation et de suivi tout au long de la démarche :**
 - a. Le suivi de la démarche par un Comité de pilotage qui se chargera de faire périodiquement un état des différentes étapes d'avancement à la commission urbanisme de la municipalité ainsi qu'à l'ensemble du Conseil Municipal
 - b. L'association des services de l'Etat et des autres personnes publiques et organismes mentionnés à l'article L. 123-8 du code de l'urbanisme, qui en auront fait la demande, dans les conditions définies au code de l'urbanisme et notamment aux articles L.123-6 à L.123-9 et R.123-16.
 - c. L'association des partenaires du monde agricole et plus particulièrement viticole (Chambre d'Agriculture, CIVB, ODG,...) durant les différentes phases d'élaboration du PLU.
- 2- **Modalités de concertation avec la population les éléments suivants :**
 - a. La réalisation d'une réunion publique, une fois les orientations du PLU suffisamment avancées.
 - b. La diffusion d'informations relatives à l'avancement du PLU par voie de presse, bulletin municipal, etc...
 - c. La diffusion d'un questionnaire à destination des sièges d'exploitation agricole afin d'alimenter le diagnostic agricole préalable du PLU.

Cette délibération a été transmise le 1^{er} juin 2015 à :

- Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine et Département de la Gironde ;
- Monsieur le Président du Conseil Régional d'Aquitaine ;
- Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde ;
- Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie ;
- Monsieur le Président de la chambre des métiers et de l'artisanat de la Gironde ;
- Monsieur le Président de la chambre d'agriculture de la Gironde ;
- Monsieur le Président du syndicat mixte du pays des rives de Garonne ;
- Monsieur le Président de la Communauté de communes du canton de Podensac ;

Outre, la publication sur le panneau d'affichage extérieur de la Mairie et la publication sur le site internet, cette délibération a fait l'objet d'une publication sur les panneaux d'information de la commune, dans le journal Sud Ouest du 23 juin 2015, dans le journal Le Républicain du 11 juin 2015.

Une première réunion avec les personnes publiques associées a été organisée le 29 mai 2015 au cours de laquelle ont été présentés l'équipe retenue (METROPOLIS) pour la réalisation du PLU, la méthodologie adoptée, les objectifs retenus et le planning prévisionnel.

Le questionnaire a été transmis par courrier du 1^{er} juin 2015 à l'ensemble des sièges d'exploitation agricole. 7 réponses sur 59 ont été enregistrées.

Plusieurs ateliers réunissant le groupe de pilotage et les personnes publiques associées ont eu lieu :

- 10 juin 2015 : atelier « prospective socio démographique »
- 26 juin 2015 : atelier « paysage environnement agriculture » suivie d'une réunion publique à laquelle les propriétaires d'exploitation agricole ont été conviés
- 17 juillet 2015 : atelier « urbanisme, réseau et équipement » auquel les concessionnaires réseaux ont été conviés.
- 29 juillet 2015 : atelier « enjeux »
- 9 décembre 2015 : Présentation du projet de PADD
- 29 avril 2016 : Présentation du projet de PLU

La commission PLU a été informée aux différentes étapes du projet par une réunion du 13 octobre 2015 et par un mail d'information contenant l'ensemble des pièces relative au projet de PLU du 09 mai 2016.

Pendant la concertation, 5 courriers d'administrés ont été enregistrés en Mairie et examinés en comité de pilotage.

L'information via le bulletin municipal a été effectué en janvier 2015 pour annoncer le prochain lancement de la révision du PLU, en janvier 2016 pour présenter les différentes étapes de l'élaboration du PLU et les modalités de concertation retenues et en avril 2016 pour présenter le PADD.

Le plan d'aménagement et de développement durable a été débattu en conseil municipal le 25 janvier 2016 et en conseil communautaire de la CDC de Podensac le 9 mars 2016. Le PADD a été transmis à l'ensemble des Personnes publiques associés par mail du 12 avril 2016.

La réunion publique a été organisée le 12 mai 2016 à 18H à la salle des fêtes. Préalablement, des affiches ont été mises en place sur les panneaux d'affichage communautaires municipaux, une information a été effectuée sur le site internet de la CDC de Podensac et de la Commune ainsi que sur le bulletin municipal d'avril 2016 et dans le journal le Républicain du 28 avril 2016.

Cette réunion publique a eu pour objet de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Preignac qui préfigure les grands axes de la stratégie de développement pour les années à venir et dont le PLU doit ensuite retranscrire les retombées réglementaires.

Les incidences règlementaires sont également présentées en mettant en avant quelles évolutions connaîtront les différents secteurs de la commune au regard du passage de la réglementation POS vers celle du PLU.

De la même manière, est présentée l'évolution des surfaces classées en Espaces Boisés Classés.

Enfin, de manière à ce que le public ait une explication sur l'ensemble des pièces constitutives du futur PLU, sont également présentées les différentes Orientations d'Aménagement et de Programmation et qui concerneront les zones ouvertes à l'urbanisation à court terme.

Envoyé en préfecture le 01/07/2016

Reçu en préfecture le 01/07/2016

Affiché le



ID : 033-243301538-20160629-D2016068-DE

A la suite de cette présentation, le public est invité à poser des questions sur le projet de Plan Local d'Urbanisme. Au regard des remarques et questions posées, les échanges ont permis notamment de prendre plus de temps pour expliquer plusieurs points :

- le retrait des zones 2NA du POS ;
- La compatibilité avec les objectifs du SCoT ;
- les EBC ;
- le potentiel de développement de Preignac au regard du développement des communes voisines ;
- la question des densités urbaines et des hauteurs des constructions.

Le 23 juin 2016

Le Président,

Bernard MATEILLE
Maire de Podensac